



Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées

Directeur de publication : Denis Carretier
Rédacteur en chef : Christel Chevrier

Comité de rédaction : Blandine Broquedis, Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Christophe Pueyo

Rédigé en collaboration avec : Chambres d'agriculture LR, ADVAH, la CAVALE, Escudier, Estéve, Ets Jullian, SAS Maurin, Lycée Charlemagne, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON-LR, Les vignerons du Narbonnais, Prometé.

Crédit photos : Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

Viticulture

Languedoc Roussillon

Le bulletin de santé du végétal est édité à partir des observations réalisées sur un réseau de parcelles régionales. Pour tenir compte des contextes pédo-climatique et agronomique propres à vos parcelles, nous vous invitons à aller réaliser vos propres observations avant toute intervention.

S tades phénologiques

Vignoble régional

Sur les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « 8 ou 9 feuilles » (stade 16) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « pleine la floraison » (stade 23 ou I) en secteur précoce. Sur quelques parcelles très précoces le stade « fin floraison, 80% des capuchons floraux sont tombés » (stade 25) est atteint.

C icadelles de la flavescence dorée

Vignoble régional

Des larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont toujours observées avec des effectifs variables. Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, **la date du 1^{er} traitement obligatoire est fixée dans la période du 28 mai au 08 juin 2016.**

La liste des communes concernées sera donnée dans les arrêtés préfectoraux en cours de préparation et consultables par la suite en mairie.

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre la date du début du T1 et la date de fin du T2.

Tordeuses de la grappe

Vignoble régional

Le vol de 1^{ère} génération se termine mais des captures sont toujours présentes en secteurs tardifs.

Les glomérules sont visibles dans tous les secteurs à des niveaux variables.

La modélisation annonce un début de 2^{ème} génération dès la semaine prochaine sur les secteurs précoces.

Aude

De très rares dépôts de pontes sont encore observés en secteurs tardifs.

De glomérules sont observées en zones précoces, la présence de jeunes larves (L1 à L3) est constatée sur les secteurs précoces.

Gard

Dans les saumurages, des larves L1 à L4 sont observées. Dans la plupart des saumurages effectués, le nombre de larves observées est en dessous des seuils nuisibilité (8 à 10 larves / 10 inflorescences dans le cas général et 5 larves / 10 inflorescences dans le cas des raisins de table et des parcelles à haute valeur ajoutée). Les saumurages sont à poursuivre cette semaine en secteur tardif.

Hérault

Les saumurages réalisés le 30 mai montrent des larves à tous les stades mais essentiellement du stade L2 à L5.

Le seuil de nuisibilité (8 à 10 larves / 10 inflorescences dans le cas général et 5 larves / 10 inflorescences dans le cas des raisins de table et des parcelles à haute valeur ajoutée) est dépassé dans quelques parcelles.

Pyrénées-Orientales

Les captures de papillons diminuent mais sont toujours présents.

Les glomérules sont observés avec des niveaux de pression pouvant aller jusqu'à 114 glomérules pour 100 grappes. Les larves sont de stades L3 à L5.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Vignoble régional

De nouveaux symptômes sont observés sur l'ensemble du vignoble régional avec une évolution essentiellement observée sur feuilles pour le moment et plus ponctuellement sur inflorescences. De nouvelles contaminations sont en cours d'incubations suite aux pluies survenues du 22 au 28 mai. Globalement et à l'échelle régionale, la modélisation annonce une augmentation du risque mildiou.

Aude

De nouveaux symptômes sur feuilles et plus rarement sur grappes sont observés sur toutes les zones du département. Les niveaux d'attaques sont très hétérogènes mais peuvent localement concerner jusqu'à 1 souche sur 3. La présence de taches en cours de sporulation est constatée en tous secteurs.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système 97) nous indiquent que les précipitations du 28/05 (essentiellement sur l'ouest du département) sont susceptibles de générer de nouvelles contaminations primaires mais surtout des repiquages en présence de taches sporulantes. Les valeurs de l'EPI et des FTA sont en hausse, le niveau de risque augmente.

Gard

En lien avec l'épisode pluvieux du 8 au 11 mai, de nouvelles taches sur feuilles et parfois sur inflorescences sont observées depuis la semaine dernière. Leur fréquence est variable d'un secteur à l'autre : présence encore faible en Vallée du Rhône et Sud du département à plus importante sur le nord et l'ouest du département, zones plus arrosées par les différents événements pluvieux (plus d'une tache par cep sur certains Grenache).

D'après les modélisations EPI version 97 et MILSTOP arrêtées au 29 mai, les précipitations des 22 et 28 mai ont généré de nouvelles contaminations dont les 1^{ères} extériorisations sont attendues à partir du 4 juin pour les contaminations primaires. L'indice de risque mildiou est en augmentation.

Hérault

De nouveaux symptômes (foyers primaires et repiquages) sont observés dans toutes les unités agroclimatiques.

Ces derniers jours, l'évolution de la maladie est essentiellement observée sur feuilles. Sa progression est variable selon les situations, de quelques taches à de nombreuses taches facilement visibles et en cours de fructification.

Les symptômes sur inflorescences commencent à être observés.

Le nombre de parcelles avec symptômes est en augmentation et concerne toutes les situations.

D'après la modélisation arrêtée au 29 mai, les conditions météorologiques enregistrées entre le 23 et le 29 mai génèrent de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations et primaires dans de très nombreuses situations (avec un niveau de risque limite à moyen). Les sorties des repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 5 juin. Les sorties de foyers primaires correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 10 juin.

L'indice de risque mildiou est en **augmentation** dans toutes les situations.

Pyrénées-Orientales

Le mildiou est observé dans tout département. Sa fréquence sur feuilles augmente. On observe facilement des symptômes sur inflorescences. Les dernières pluies et humidités ont été sources de nouvelles contaminations.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 29 mai, les sorties de symptômes des contaminations liées aux conditions météorologiques enregistrées le 16 et le 22 mai sont avancées au 24 mai pour les repiquages. Les conditions météorologiques enregistrées le 23 et le 29 mai génèrent de nouvelles contaminations secondaires et primaires (avec un niveau de risque limite) potentielles sur la station de Trouillas. Les sorties des repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 28 mai. Les sorties de foyers primaires correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 11 juin. L'indice de risque Mildiou est en forte augmentation.

Black-rot

Dans le Gard et l'Hérault, de nouveaux symptômes sont observés. Des incubations sont toujours en cours (fin de la sortie sur feuilles et sortie sur inflorescences) suite à la longue séquence pluvieuse qui s'est déroulée du 8 au 11 mai. Les épisodes pluvieux suivants ont eux aussi généré de nouvelles contaminations attendues à partir de la semaine prochaine. Les observations sont à intensifier.

Gard

De nouvelles taches sont observées sur les feuilles (rangs de feuilles 5 à 6) en tout point du département. Une progression significative des symptômes est observée sur feuilles et très ponctuellement sur inflorescences sur le sud, l'ouest et le nord du département en lien avec l'intensité de l'épisode pluvieux du 8 au 11 mai. La sortie des symptômes va se poursuivre pendant encore quelques jours.

Globalement les Grenache restent les plus touchés et nous notons une fréquence beaucoup plus importante des symptômes sur le vignoble conduit en Agriculture Biologique.

Les orages des dimanches 22 et 29 mai ont généré de nouvelles contaminations dont l'extériorisation est attendue de façon échelonnée à partir de début juin sur feuilles puis sur grappes.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles et localement sur rameaux et inflorescences dans les unités agroclimatiques des Hauts Coteaux, du Biterrois, de la Vallée de l'Orb Lodévois, de la Basse Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais.

Dans les Hauts Coteaux, la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord Montpelliérais, le nombre de parcelles concernées est en nette augmentation. Localement, la fréquence et l'intensité des symptômes sont importantes. Les observations sont à intensifier.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont observés sur les secteurs des Aspres Premiers Coteaux, Albères et Vallespir. La fréquence des symptômes sur feuilles augmente.

Oïdium

Vignoble régional

Le stade « onze – douze feuilles » (stade 18) marque l'entrée dans la période de haute sensibilité de la vigne à l'oïdium.

Les repiquages sont observés sur Carignan sur l'ensemble du vignoble régional mais à des intensités variables . Les observations sont à maintenir.

Aude

Des repiquages issus de drapeaux sont observés en tous secteurs sur Carignan.

Des symptômes sur feuilles (issues de cleistothèces) sont observés sur les dispositifs non traités.

Gard

Globalement, il y a encore très peu de symptômes observés pour le moment.

Des 1^{ères} taches primaires (forme cléistothèce) sont observées sur feuilles mais restent peu fréquentes pour le moment.

Hérault

Des repiquages sont observés sur feuilles, essentiellement sur Carignan, dans une moindre mesure sur Chardonnay et commencent à être visibles sur Cabernet Sauvignon, Grenache, Mourvèdre.

Des symptômes sur inflorescences sont visibles sur Carignan.

L'évolution de la maladie est variable, en légère augmentation dans certaines parcelles notamment de Carignan.

Pyénées-Orientales

Les symptômes sur feuilles sont visibles avec des fréquences et des intensités qui augmentent. Des symptômes sur inflorescences sont visibles. Certaines parcelles présentent des symptômes importants.

Pourriture grise

Hérault

Des symptômes sur feuilles sont observés localement dans la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

Eutypiose

Vignoble régional

Des symptômes sont localement visibles.

C icadelles des grillures

Vignoble régional

Des larves de cicadelles sont visibles.

Le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles observées) n'est pas atteint dans les parcelles observées.

E rinose

Vignoble régional

Des symptômes épars sont toujours observés sur le vignoble régional.

A cariens

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée. Toutefois dans quelques rares parcelles, le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible est dépassé.

R avageurs secondaires

Vignoble régional

Des malacosomes du Portugal sont visibles sur tout le vignoble régional.

G rêle

Aude

L'épisode orageux du 28 au soir a provoqué des dégâts dus à la grêle sur les secteurs :

Malepère :Lasserre de Prouille, Fanjeaux, La Force...

Limouxin :Ladern sur Lauquet...

Cabardès : Issel, Castelnaudary, St Papoul, Carlipa, Montolieu...

Les niveaux de dégât semblent très variables. Le recensement des parcelles concernées et l'estimation du niveau des dégâts est en cours.

Hérault

Le 28 mai, un orage de grêle occasionne des dégâts dans l'unité agroclimatique de la Vallée de l'Orb-Lodévois.

Les communes concernées sont Prémian, Saint Etienne d'Albagnan, Saint Julien, La Tour sur Orb, Le Bousquet d'Orb, Lunas, Dio et Valquières, Lodève, Lauroux.

Les dégâts sont variables selon les secteurs allant de quelques feuilles à presque 100 % des organes touchés.

Ils sont conséquents (50 % des inflorescences et de la végétation impactées) sur les communes de Prémian, Saint Etienne d'Albagnan, Saint Vincent d'Olargues, La Tour sur Orb, Lodève, Lauroux.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LRMP dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.